

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
12
- Pouvoirs :
-
- Votants :
-

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Le 17 décembre 2015, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 25 novembre 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 12 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Florence DURANDE, Agnès FIRMIN LE BODO, Blandine LEFEBVRE,

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Mathieu GIBASSIER, Dominique PROUST, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoirs :

Mme Florence THIBAUDEAU RAINOT à M. Sébastien TASSERIE,

M. Philippe LEROY à M. André GAUTIER,

M. Luc LEMONNIER à Mme Agnès FIRMIN LE BODO,

M. Michel LEJEUNE à Mme Sophie ALLAIS,

Mme Chantal COTTEREAU à M. Gérard JOUAN.

Étaient absents excusés :

Mme Chantal COTTEREAU, Florence THIBAUDEAU-RAINOT,

MM. Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Philippe LEROY, le Capitaine Samuel PERDRIX – représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER, le Caporal Thomas BRU – représenté.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

L'article L 3312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, la présentation aux membres du Conseil d'administration, d'un « rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice et les engagements pluriannuels envisagés » (annexe 1).

1. Une année marquant le début d'évolutions majeures

2016 sera l'année de mise en œuvre effective du nouveau schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) et du règlement opérationnel (RO). Elle induit une organisation renouvelée des centres d'incendie et de secours (CIS) basée sur les notions d'efficacité et d'efficience.

Cette mise en œuvre n'a pas d'impact budgétaire direct en 2016, en raison :

- de l'équilibre entre l'augmentation des dépenses (gardes SPV) et la diminution du volume d'astreinte (SPV) ;
- de l'absence de démarrage de nouvelle construction immobilière en 2016.

Les adaptations avancées par ce document de planification trouveront cependant à se matérialiser dans un plan pluriannuel financier. En termes d'investissement, cet outil couvrira notamment l'aspect matériel et le domaine immobilier en lien avec le nouveau mode de financement des opérations.

Les opérations immobilières engagées se poursuivront sur 2016 :

Etudes	Réhabilitation / extension Cis Montivilliers Construction Cis le Havre-Sud Transformation / aménagement locaux de la Direction Construction module de formation multi activités
Travaux	Réhabilitation / extension Cis la Mailleraye-sur-Seine (fin des travaux) Construction Etat-major groupement Ouest (fin des travaux) Extension Etat-major groupement Est (travaux) Réhabilitation / extension Cis Forges-les-Eaux (fin des travaux)

L'évolution dans l'organisation et la distribution des secours s'accompagnera d'une modernisation de l'outil de traitement de l'alerte avec sur 2016, le choix de la solution et les premiers investissements en matériels. Cette modernisation s'opèrera en lien avec une modernisation des locaux qui après plus de dix ans d'usage nécessitent une réhabilitation.

La modernisation concernera aussi les outils informatiques de gestion financière et technique (patrimoine), avec leur mise en production dès janvier 2016. Le nouveau logiciel comptable permettra au service d'être en conformité avec la réglementation s'agissant des échanges de flux avec la Direction des finances publiques. Le chantier de la dématérialisation de la chaîne comptable pourra ainsi s'ouvrir sur l'exercice, de même que pour celle liée à la gestion du courrier.

Le travail engagé avec la Paierie départementale se poursuivra pour optimiser la gestion de l'actif de l'établissement. Parmi les points notables de la collaboration déjà à l'œuvre, le démarrage dès 2016 de l'amortissement de l'opération du nouveau CIS du Havre Nord, clôturée d'un point de vue administratif en octobre dernier. A noter que cet amortissement s'accompagne d'un mécanisme de neutralisation comptable pour en atténuer la charge en section de fonctionnement. Cette neutralisation deviendra la règle pour les opérations immobilières

2. Maîtrise des coûts et renforcement de la sécurité des agents pour un service plus efficient

Au-delà des outils, les efforts de rationalisation continueront, facteurs d'économies sur certains postes de dépenses, à l'instar des frais de télécommunications en baisse de 22% (- 127 K€) suite au changement d'opérateur avec l'adhésion au groupement de commandes conduit par le Conseil départemental.

Une démarche de rationalisation des abonnements en interne à diverses revues, amène à diminuer les dépenses afférentes de 6,25%. Une économie de 15 K€ est aussi opérée s'agissant de l'acquisition des produits d'intervention. L'idée avancée est en effet de solliciter les industriels pour la dotation des émulseurs de manœuvre plutôt qu'une acquisition de produits par le Service.

La mise en œuvre de ces outils et process de travail exigera d'étoffer en ressources humaines certains secteurs d'activités. L'enjeu de la modernisation à l'œuvre suppose aussi des expertises internes renforcées, en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences par exemple ou pour optimiser la politique d'achats.

En termes de gestion du personnel, l'entretien professionnel d'évaluation sera mis en place en 2016. Il sera aussi question d'optimiser encore la sécurité des personnels, notamment par une externalisation de certaines prestations jusqu'à présent opérées en interne, à savoir :

- la mise en conformité des installations électriques après leur contrôle périodique, déjà confié à un organisme extérieur agréé,
- le pré-contrôle des échelles pivotantes séquentielles (EPS) en amont de l'opération de maintenance annuelle confiée à un organisme certifié,
- le contrôle et la maintenance systématique de l'ensemble des matériels de désincarcération.

La construction d'un plan de prévention des risques psychosociaux figure aussi sur la feuille de route 2016, avec l'accompagnement, déjà amorcé, d'un conseil extérieur par l'intermédiaire du CNFPT.

Se poursuivront par ailleurs les initiatives en matière de prévention des risques routiers auprès des personnels avec, outre le souci de l'intégrité physique des agents, l'objectif de réduire le niveau de la sinistralité matérielle, non sans conséquence financière pour le Service. En effet, l'augmentation des primes d'assurances appliquées va se poursuivre sur 2016.

L'enveloppe prévue au titre des primes d'assurances¹ s'élève à 789 K€. Elle se situe en augmentation de 6,62 % par rapport au BP 2015 et de 28,5% par rapport au réalisé 2014.

L'augmentation observée entre 2014 et 2015 est consécutive à une majoration de primes sur le contrat relatif à la flotte automobile du fait de la sinistralité et s'agissant de la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires, dans le cadre de la convention de gestion avec la mutuelle nationale des sapeurs-pompiers (MNSP).

La perspective d'une renégociation du contrat en cours « responsabilité et risques annexes » explique l'augmentation sur 2016, dans l'idée d'une extension des garanties et d'une réévaluation des niveaux de couverture.

3. Les grandes tendances du projet de budget 2016

Le budget prévisionnel 2016 devrait s'établir à 103,69 M€. Le résultat prévisionnel 2015, estimé à début novembre, s'élève 7,286 M€, lequel est intégré au budget prévisionnel (BP).

La section de fonctionnement s'établirait à 91,69 M€, soit une diminution de 2,6% par rapport au BP 2015.

¹ Hors dommages ouvrages.

La section d'investissement s'élèverait à 12 M€, soit une diminution de 29,5% par rapport au BP 2015, reports compris².

La contribution du Conseil départemental

La contribution serait reconduite à l'identique pour la quatrième année consécutive : 46,663 M€.

La contribution des Communes et des EPCI

Le maintien du montant de ces contributions au niveau de 2014 est proposé : 35,75 M€.

Les autres recettes

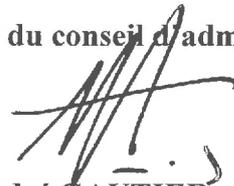
Les autres recettes réelles de fonctionnement demeurent faibles à l'échelle du budget total (environ 2%). Elles connaissent une tendance à la baisse compte tenu de la diminution du nombre d'interventions facturables effectuées. Des incertitudes demeurent aussi sur la poursuite du subventionnement du Grand port maritime de Rouen (0,268 M€ en 2015 non prévu en 2016).

*

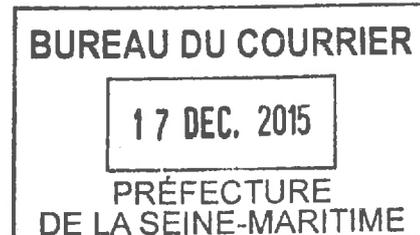
**

Les membres du Conseil d'administration ont pris connaissance du débat d'orientations budgétaires pour 2016 et en ont débattu.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER



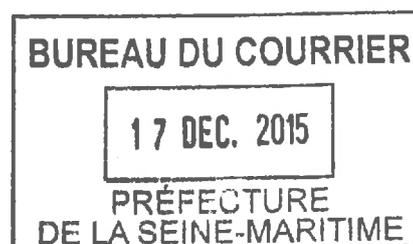
² Cette diminution est de 15,81% par rapport au BP 2015, sans prise en compte des reports de l'exercice 2014 sur 2015.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par l'ordonnance du 26 août 2005, prévoit que le président du CASDIS présente aux membres du Conseil d'administration, lors du débat d'orientations budgétaires, les autorisations de programme et d'engagement.

Le décret en Conseil d'Etat du 27 décembre 2005 a modifié le CGCT (article R.3312-3) en ces termes « chaque autorisation de programme ou d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le président. Elles sont votées par le conseil général, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice et des décisions modificatives ».

Dans ce cadre réglementaire, vous trouverez ci-après, le tableau présentant les autorisations de programme en cours et les crédits de paiement nécessaires à leur couverture.



LIBELLE	MONTANT AP VOTE	CP ANTERIEUR 2015	CP 2015	REALISE 2015 AU 24/11/2015	CP				
					2016	2017	2018	2019	
OPERATION / PREVISION									
Révision SDACR & RO AP 2013000003	204 052,00 204 052,00	121 052,00	21 800,00	8 400,00	61 200,00				
FORMATION									
Plateau technique de formation AP 2012000001	1 142 500,00 1 142 500,00	652 183,82	245 918,70	193 173,48	244 397,48				
Acquisition saisons "multi activités" AP 2015000004	540 000,00 540 000,00				360 000,00	180 000,00			
SYSTEMES D'INFORMATION									
Modernisation des outils informatiques de gestion AP 2013000002	1 675 000,00 1 675 000,00	483 254,03	655 000,00	217 258,92	456 745,97	80 000,00			
Refonte système de gestion opérationnelle AP 2015000003	5 200 000,00 5 200 000,00		50 000,00		1 600 000,00	2 780 000,00	770 000,00		
INFRASTRUCTURES									
Construction état-major groupement ouest et restructuration CIS Caucrauville AP 2010000006	4 250 000,00 4 250 000,00	188 642,82	2 600 000,00	1 922 251,95	1 450 000,00	11 357,18			
Groupement est état-major AP 2013000001	1 400 000,00 1 400 000,00	755 582,53	22 000,00	12 192,73	93 500,00	507 500,00	21 417,47		
Réhabilitation CIS Elbeuf AP 2014000001	175 000,00 175 000,00	165 991,35	9 008,65	4 246,68					
Réhabilitation CIS Gournay en Bray AP 2014000002	30 250,83 30 250,83	25 250,83	5 000,00	0,00					

LIBELLE	MONTANT AP VOTE	CP ANTERIEUR 2015	CP 2015	REALISE 2015 AU 24/11/2015	CP			
					2016	2017	2018	2019
INFRASTRUCTURES (suite)								
Réhabilitation CIS Montville AP 2014000003	37 137,65 37 137,65	34 137,65	3 000,00	0,00				
Réhabilitation CIS Yerville AP 2014000004	260 000,00 260 000,00	208 621,44	10 000,00	3 468,71	41 378,56			
Réhabilitation CIS Candebec AP 2014000005	440 000,00 440 000,00	250 023,08	161 643,39	161 318,64	28 333,53			
Réhabilitation CIS Forges les Eaux AP 2014000006	520 000,00 520 000,00	23 847,46	17 000,00	14 736,15	249 000,00		6 152,54	
Réhabilitation CIS Cantelou AP 2014000007	39 078,73 39 078,73	34 078,73	5 000,00	1 255,43				
Réhabilitation CIS La Mailleraye AP 2014000008	585 000,00 585 000,00	28 179,00	400 000,00	264 725,46	125 000,00		31 821,00	
Réhabilitation CIS Montvilliers AP 2014000009	445 000,00 445 000,00		4 000,00	0,00	15 000,00		157 000,00	
Réhabilitation locaux Direction AP 2014000010	520 000,00 520 000,00	39 047,17	275 000,00	187 063,71	20 500,00		185 452,83	
Reconstruction Cany Barville AP 2014000011	1 650 000,00 1 650 000,00	9 024,00	2 700,00	2 700,00	55 200,00		749 320,00	13 276,00
Construction CIS Le Havre Sud AP 2014000012	10 200 000,00 10 200 000,00	0,00	600 000,00	0,00	3 101 609,00		6 000 000,00	498 391,00
MATERIELS ROULANTS ET OPERATIONNELS								
Acquisition matériels roulants AP 2015000001	11 830 400,00 11 830 400,00		2 967 100,00	973 769,72	2 698 950,00		2 781 850,00	3 382 500,00
Masques ARI AP 2015000002	197 700,00 197 700,00		34 800,00	34 681,50	43 800,00		42 000,00	33 600,00
TOTAL	41 341 119,21	3 018 915,91	8 088 970,74	4 001 243,08	10 644 614,54	13 842 301,01	5 699 441,01	46 876,00

Evolution budgétaire 2011 - 2015

Eléments relatifs au débat d'orientations budgétaires 2016

Le budget primitif

Le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives

Le compte administratif

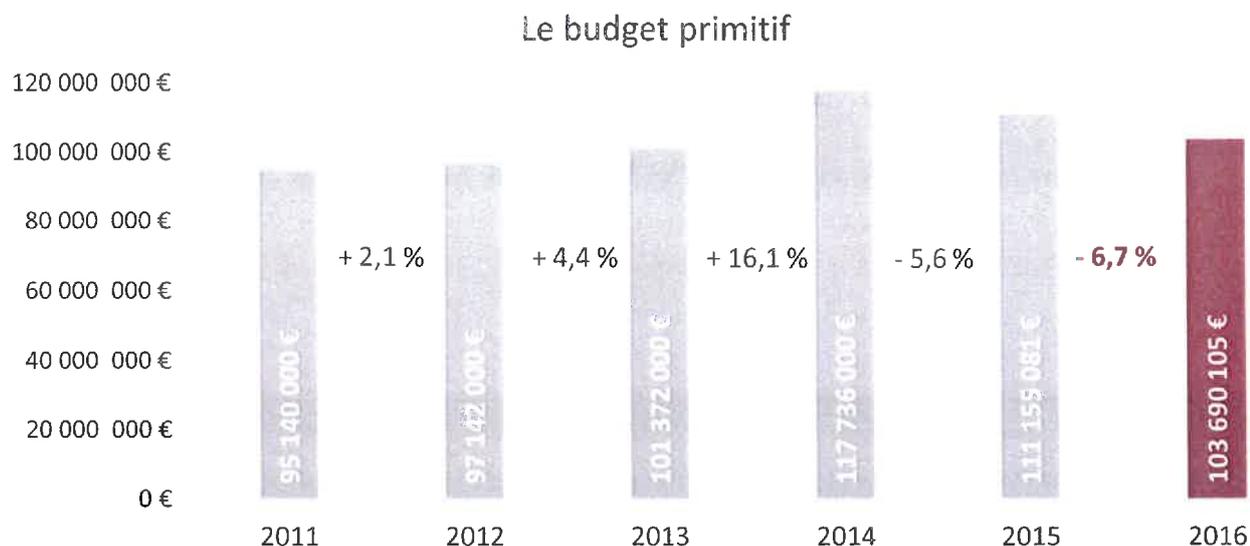
Le taux de réalisation

Le comparatif du compte administratif N-1 et du BP / BP+BS+DM

Les ratios financiers

Les éléments contextuels

Le budget primitif

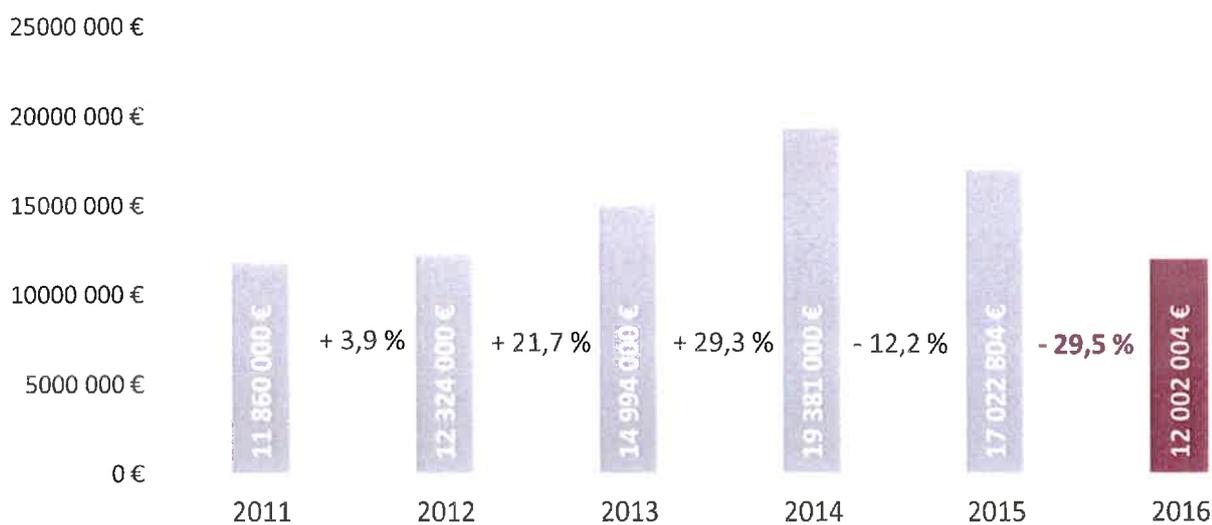


A noter que 2013 est la dernière année durant laquelle a été réalisée un budget supplémentaire. Ce qui explique l'évolution importante de 2014.

Le budget primitif en fonctionnement



Le budget primitif en investissement



Comparatif des BP et BP+BS+DM



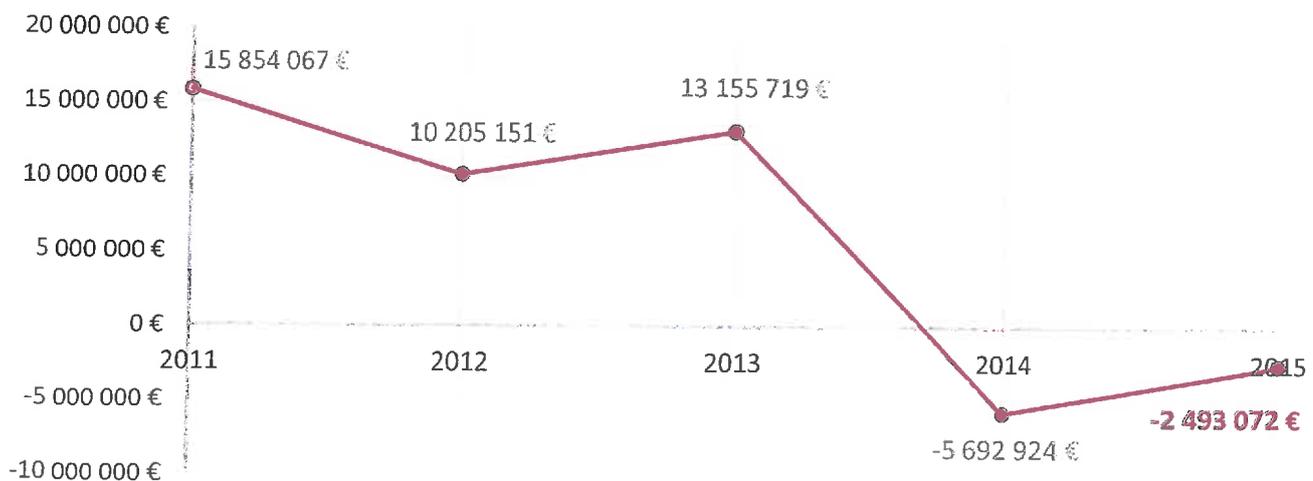
Comparatif en fonctionnement



Comparatif en investissement



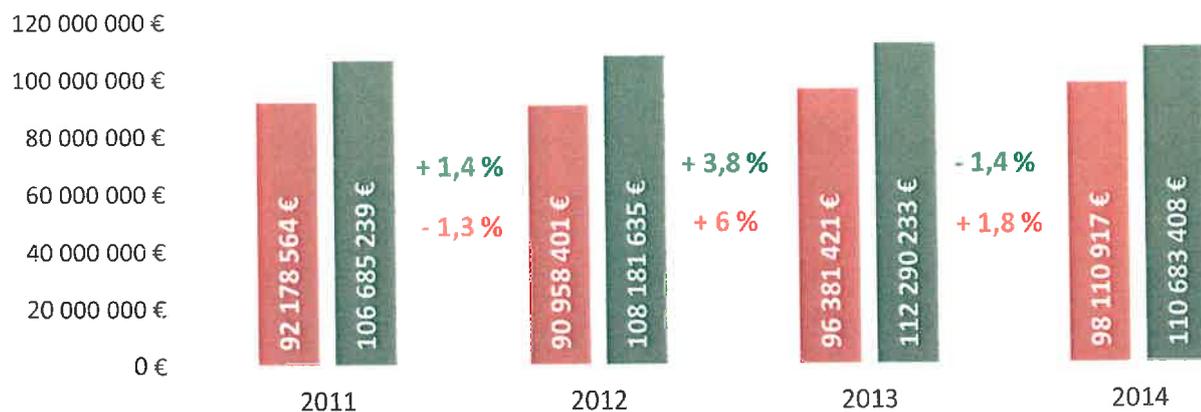
Evolution de la différence entre le BP et BP+BS+DM



Le compte administratif

Le compte administratif

■ Les dépenses ■ Les recettes



Les dépenses du compte administratif

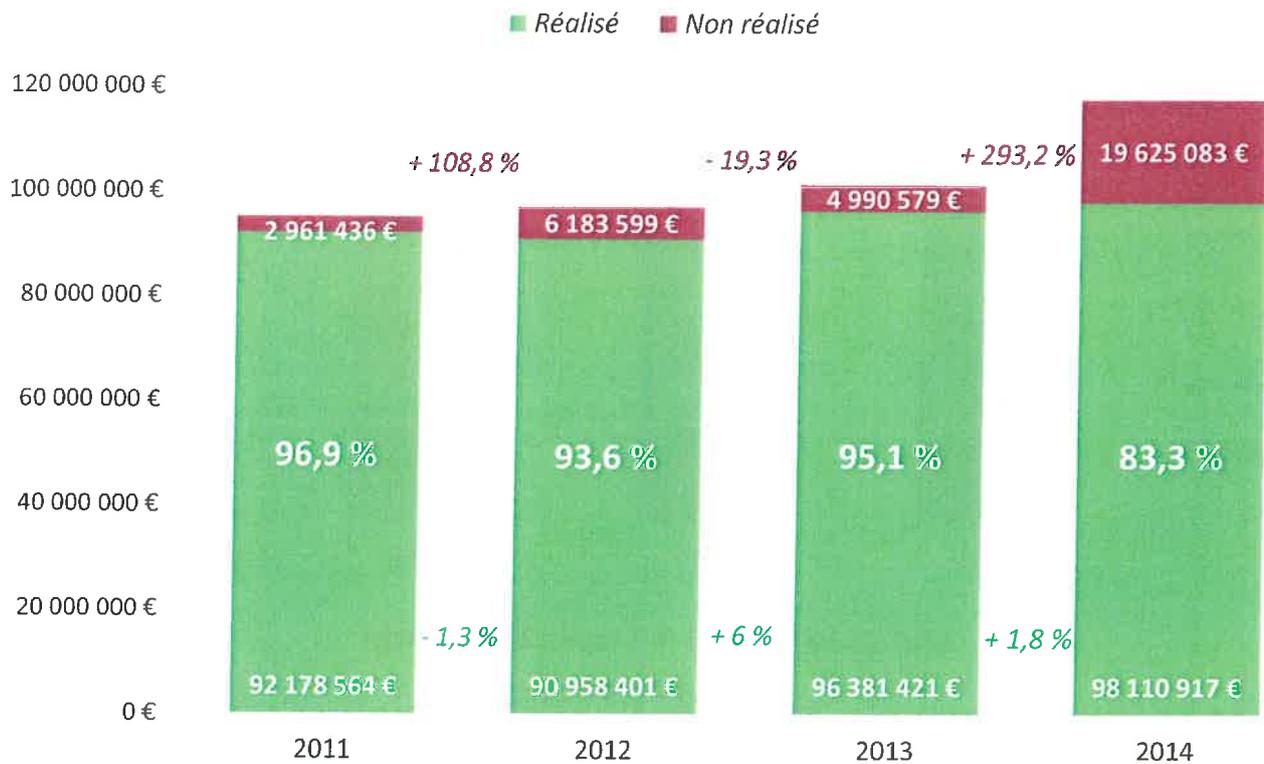
■ Le fonctionnement ■ L'investissement



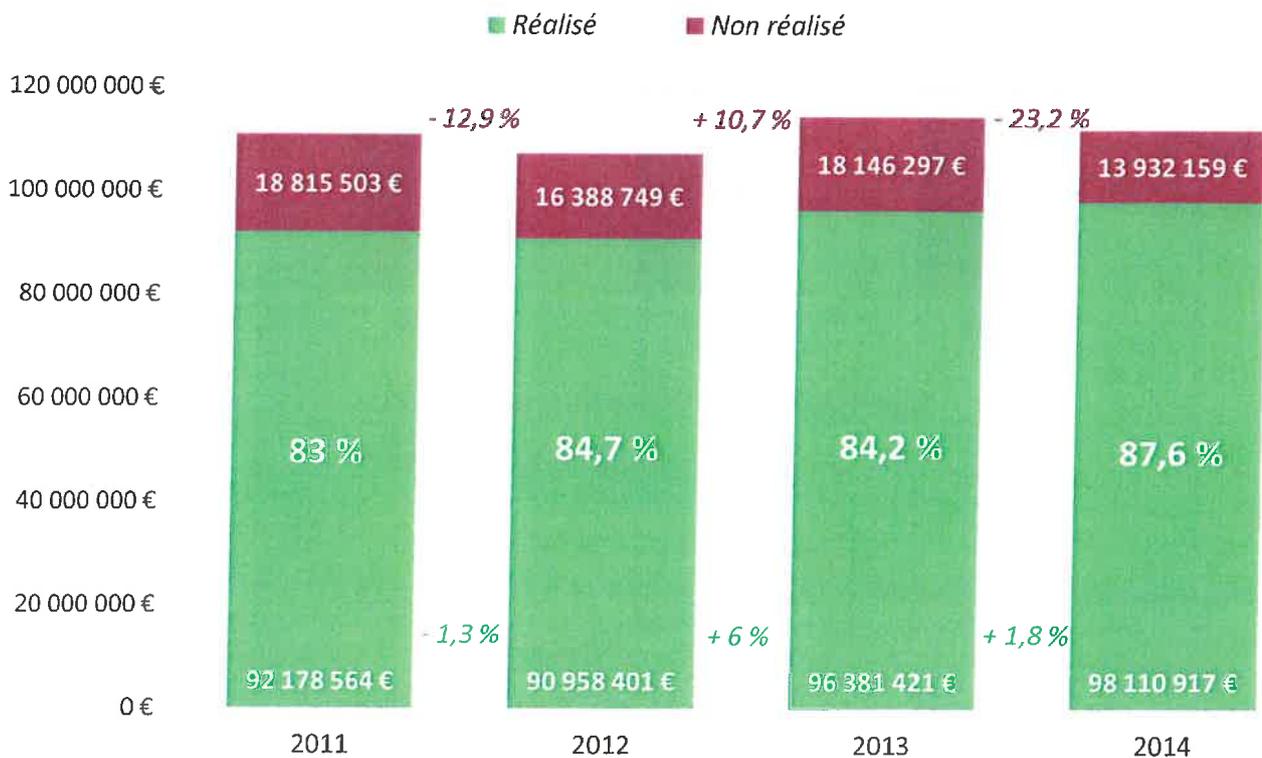
Les recettes du compte administratif



Taux de réalisation du BP

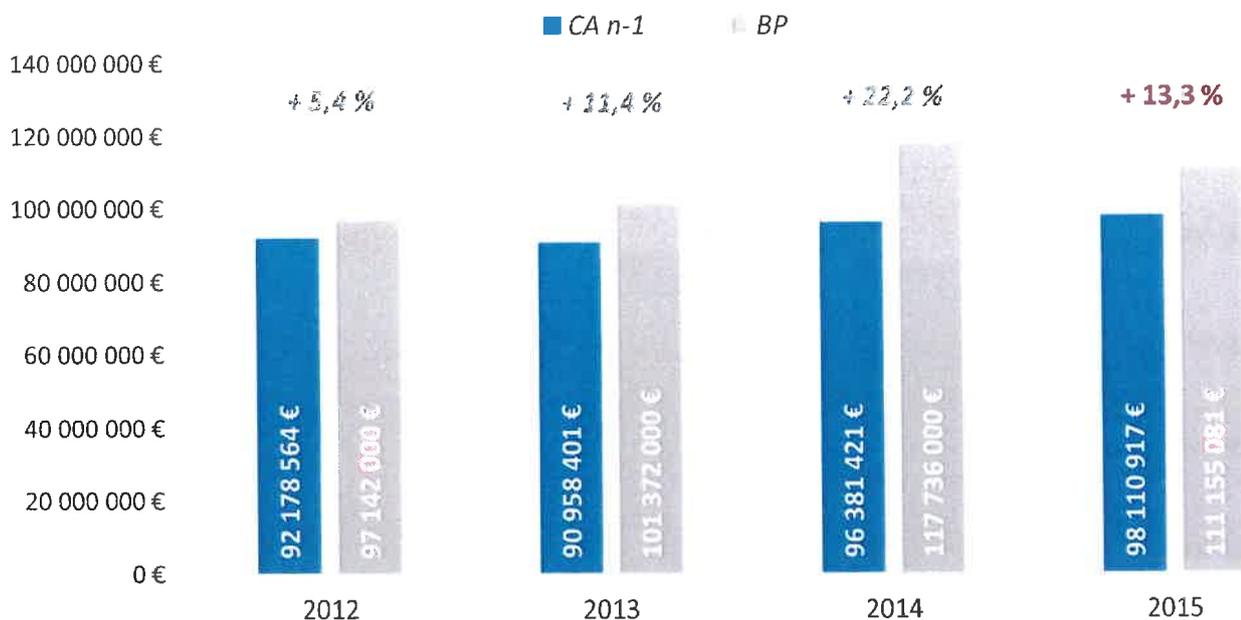


Taux de réalisation du BP+BS+DM

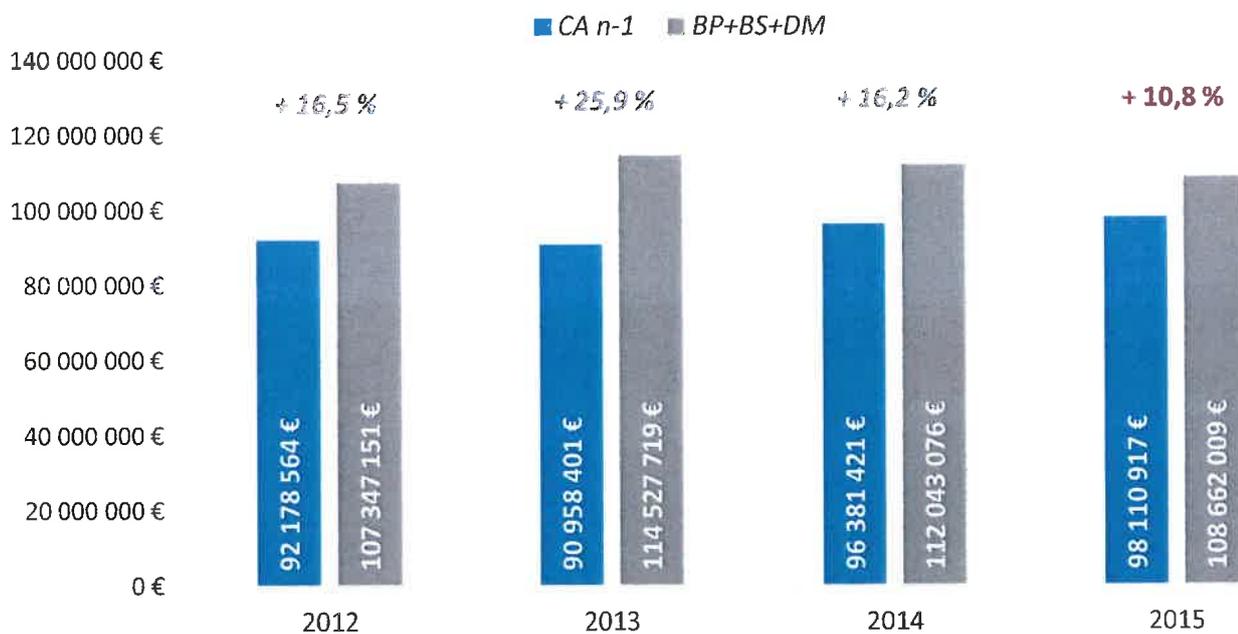


Le taux de réalisation est basé sur les dépenses du compte administratif.

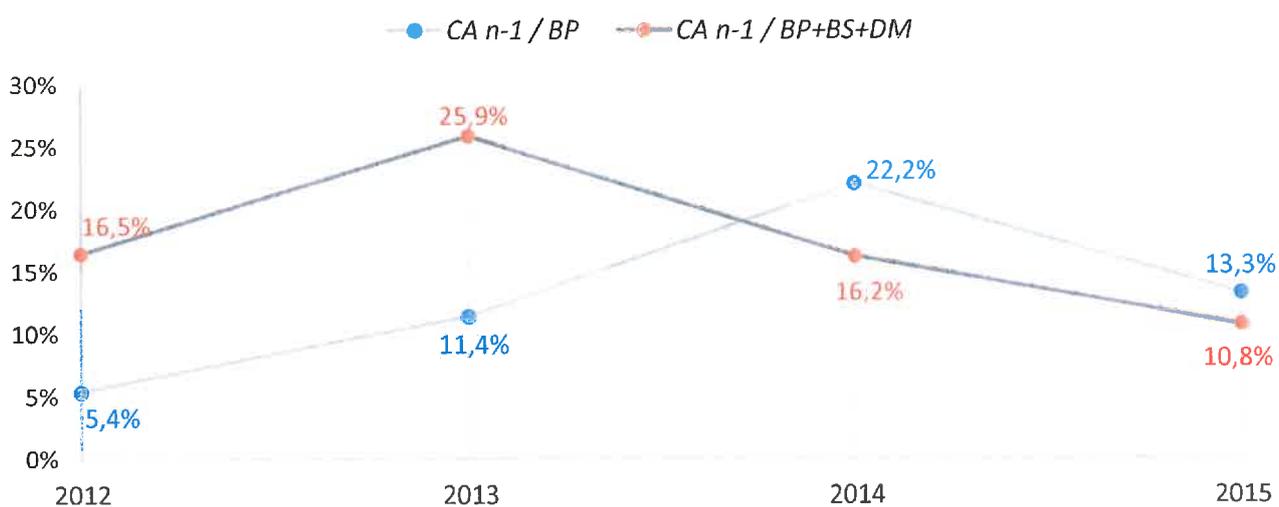
Comparatif du CA n-1 et du BP



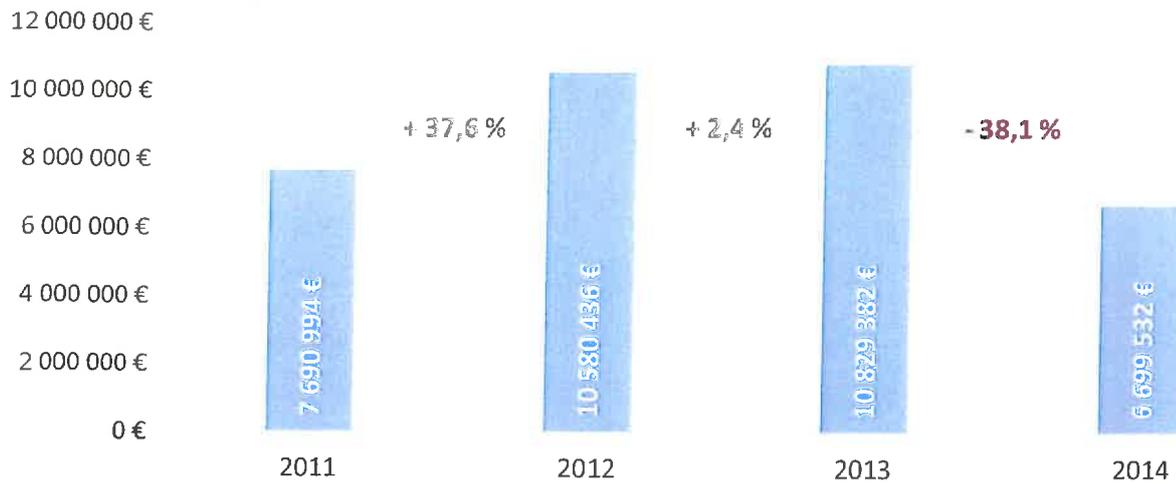
Comparatif du CA n-1 et du BP+BS+DM



Comparatif de l'évolution des écarts



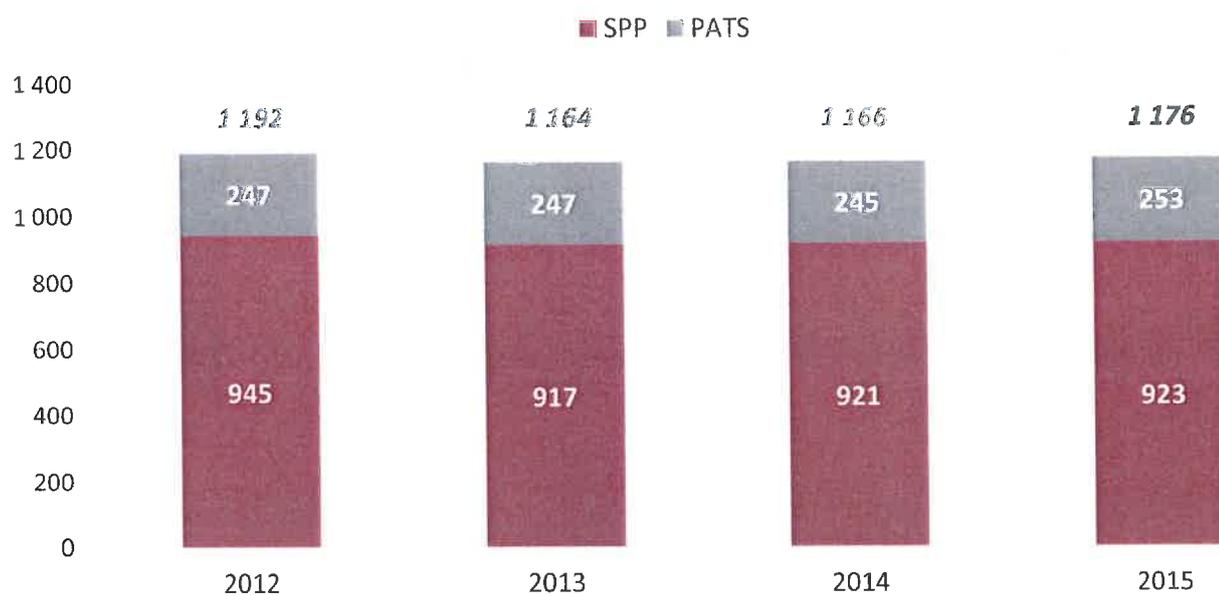
L'excédent brut de fonctionnement



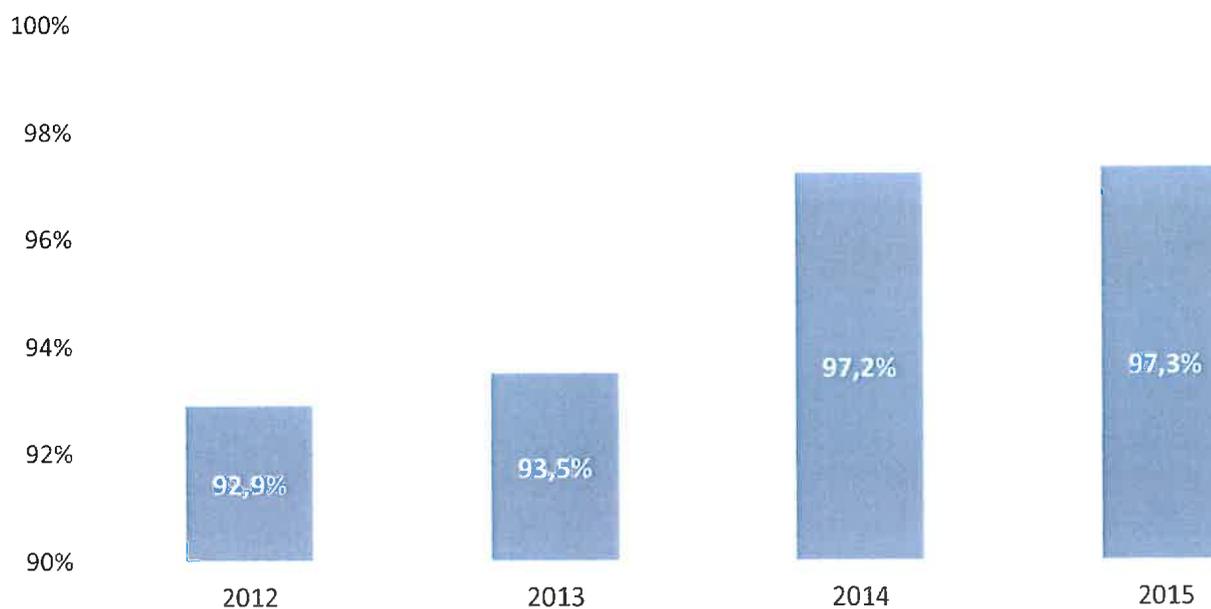
La dotation aux amortissements



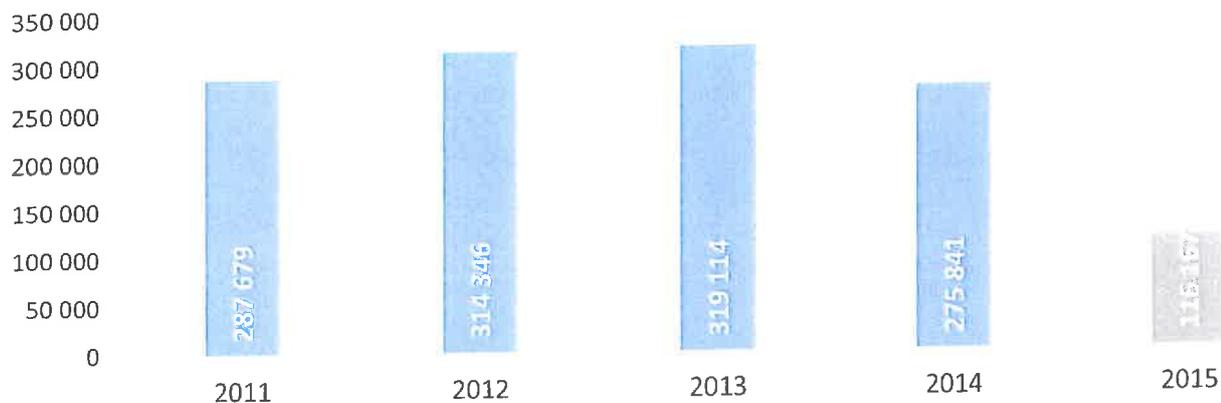
Evolution du nombre de postes budgétaires



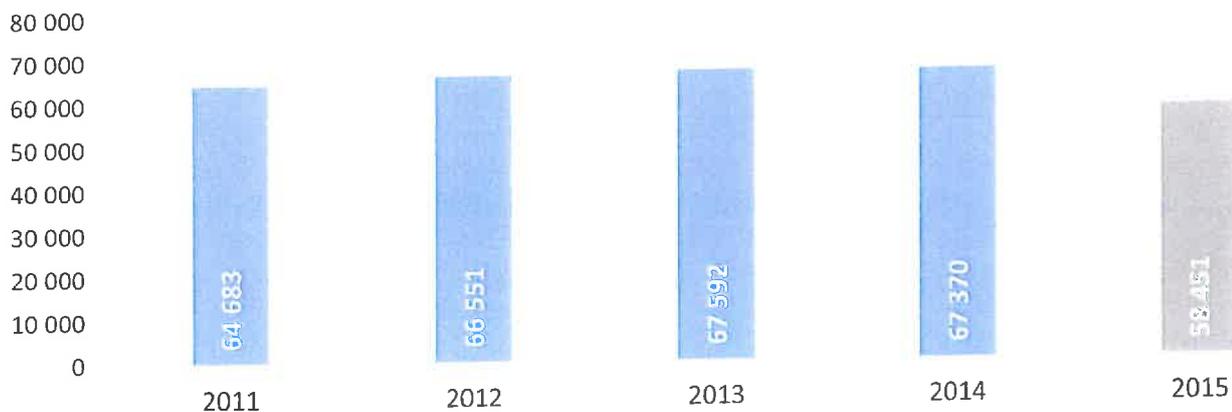
Taux de postes pourvus



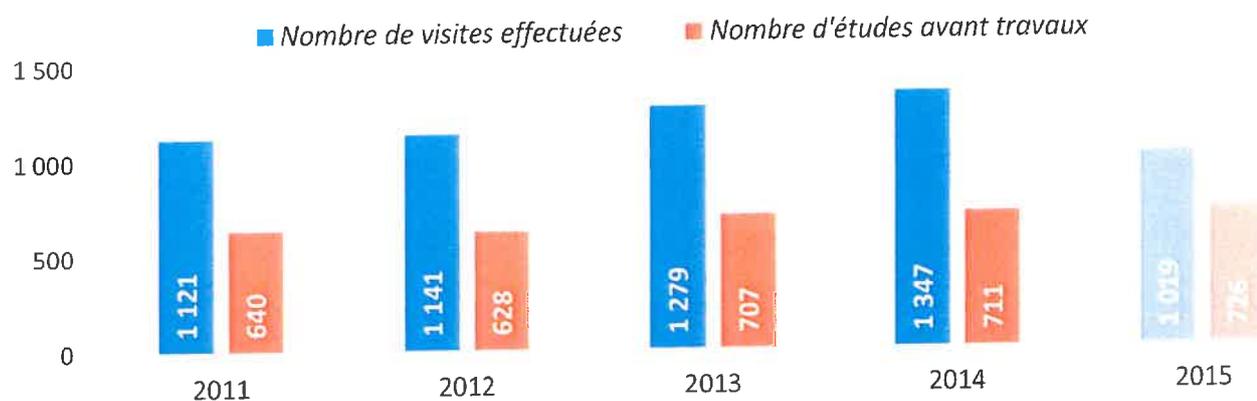
Nombre d'appels répondus au CTA-CODIS



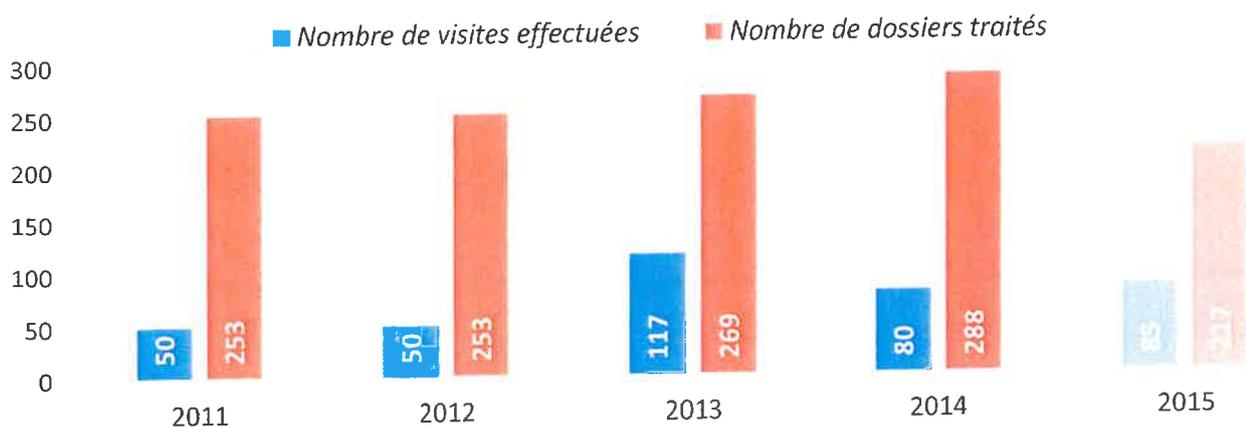
Evolution du nombre d'interventions



La prévention et les établissements recevant du public



La prévention et les industries



Les données de 2015 sont arrêtées à la date du 31 octobre 2015.

Ratios financiers

- Eléments relatifs au débat d'orientations budgétaires 2016 -

RATIO		DOB 2016
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)		85 789 128 €
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)		85 091 322 €
Epargne brute (RRF-DRF)		697 806 €
Capital de la dette à rembourser sur l'exercice		235 333 €
L'épargne brute permet largement de rembourser le capital de la dette ; celui-ci représentant 33,7% de l'épargne brute.		
En cours de la dette en début d'exercice (Capital restant dû au 1er janvier)		362 000 €
Le Sdis a la liberté de se désendetter totalement avec ses RRF, l'encours de la dette correspondant à 0,42% de celles-ci.		
Capacité de désendettement en années (en cours/épargne brute)		0,5 ans
Ce ratio est examiné par les banques avant d'accorder un prêt à une collectivité. Le seuil critique est fixé à 10 ans.		
Charge de la dette ou taux d'endettement pluriannuel (encours/RRF)		0,42%
Ce ratio correspond à la part des RRF qui seraient nécessaires au remboursement total de la dette. Le seuil critique est fixé à 90%.		
Couverture de l'annuité par les recettes de fonctionnement (poids de l'annuité/RRF)		0,29%
Taux d'épargne brute [(RRF-DRF)/RRF]		0,81%
La couverture de l'annuité mesure la part des recettes consacrées au remboursement de la dette. Ce ratio est également satisfaisant, car largement inférieur au taux d'épargne brute.		
Frais de personnel [(012)/DRF]		82,75%
Ce ratio mesure la part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement.		
Charges à caractère général [(011)/DRF]		14,38%
Ce ratio mesure la part des charges à caractère général dans les dépenses réelles de fonctionnement.		
Coût du service rendu par habitant (DRF/habitants)		66,48 €
Ce ratio mesure le coût du service rapporté au nombre d'habitants. (population totale INSEE 2015) La moyenne des Sdis de 1ère catégorie pour 2013 est de 86 €.		

